Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées,

Madame la Députée des Hautes-Pyrénées,

Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental,

Monsieur le Président de la CRMA d’Occitanie,

Monsieur le Responsable de l’Unité Départementale de la DIRECCTE,

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Chers Collègues, Chers amis,

 Avant de démarrer mon rapport moral et d’activité, j’ai tenu à rendre hommage à un enseignant de notre Ecole des Métiers, Monsieur Christian BOURDIEU.

Homme de caractère et de parole, Christian a lutté pendant deux ans contre la maladie.

Mais revenons sur le parcours professionnel de Christian.

En 1996, Christian, alors artisan, intègre l'équipe des formateurs du CFA pour former les apprentis aux métiers de Monteur en Installations Sanitaires et Monteur en Installations Thermiques. Il a su donner un souffle nouveau à ces formations et a été à l'initiative de la restructuration de son atelier.

Sa formation auprès des Compagnons lui a donné le goût de transmettre son savoir aux jeunes mais aussi de voyager avec eux en participant à de nombreux échanges européens (Espagne, Italie, Hongrie, etc, ...), ou encore plus loin, au Canada.

Christian était un homme simple, un homme droit, un homme de la montagne. Natif de Campan, sa bonhomie ne laissait personne indifférent.

Passionné et passionnant, il a formé des générations de jeunes apprentis au métier du sanitaire et thermique. Toujours enclin à donner le coup de main, Christian restera à tout jamais dans la mémoire de ceux qui ont eu la chance de le croiser.

 Mesdames, Messieurs, Chers Amis, afin de lui rendre hommage, je vous demande à toutes et à tous de vous lever et d’observer une minute d’applaudissements.

 Je vous remercie.

Nous sommes réunis ce matin pour notre Assemblée Générale d’hiver. La dernière d’ailleurs, dans la configuration que nous connaissons depuis toujours, celle d’une Chambre de Métiers et de l’Artisanat départementale.

Le réseau des Chambres de Métiers et de l’Artisanat dans sa majorité, poussé par CMA France, en a décidé autrement.

J’ai déjà eu l’occasion d’exprimer mes nombreux désaccords là-dessus lors de nos précédents travaux et je ne m’étendrai donc pas plus sur le sujet aujourd’hui.

Les choses ayant été actées, nous travaillons maintenant à la construction de la nouvelle Chambre de Métiers et de l’Artisanat d’Occitanie qui verra le jour au 1er janvier 2021. Je me tourne donc tout naturellement vers mon ami, Serge CRABIE, Président de la CRMA d’Occitanie. Merci à toi d’avoir fait toute cette route depuis Cahors pour nous faire l’honneur de participer à nos travaux d’Assemblée Générale. Merci également à Thierry AUCOUTURIER, Secrétaire général de la CRMA de l’avoir accompagné.

Votre participation à nos travaux est nécessaire aujourd’hui dans ce contexte de réformes.

Merci à vous tous qui nous faites l’honneur de votre présence, et saluons également la présence de Mme Jeanine DUBIE, Députée des Hautes-Pyrénées, et Mme Chantal
ROBIN-RODRIGO, 1ère Vice-Présidente du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, toujours fidèles à nos instances.

Votre présence à nos côtés est importante car, au-delà de notre institution consulaire, elle montre l’intérêt que vous portez à la Chambre de Métiers et de l’Artisanat des Hautes-Pyrénées, mais plus largement, à l’Artisanat bigourdan.

Merci donc, à vous tous, une nouvelle fois, d’assister à nos travaux d’Assemblée Générale.

Monsieur le Préfet, je vous parlais, lors de notre dernière Assemblée Générale, d’une période législative mouvementée pour notre réseau consulaire.

Et bien, Monsieur le Préfet, nous n’avons pas été déçus.

La loi PACTE et la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel ont chamboulé de fond en comble notre paysage.

Tout d’abord, la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) a notamment supprimé le caractère obligatoire du suivi du Stage Préalable à l’Installation (SPI) pour tous porteurs de projets.

Il s’agissait de répondre à un frein à la création et à la reprise d’entreprises.

Revenons sur le terme de frein.

Suivre une formation de cinq jours dédiée à la connaissance des outils nécessaires et incontournables à la création ou à la transmission d’une entreprise au prix de 186 € était un frein Monsieur le représentant de l’Etat ?

Mais un frein de quel ordre ? Financier ? À moins de 40 € le jour de formation ?

Pensez-vous qu’un porteur de projets qui n’a pas 186 € à mettre dans son projet d’installation soit un créateur avisé ? Pensez-vous que démarrer une activité professionnelle ne nécessite pas de base en comptabilité, en commercial ou en social ?

Je peux vous prédire que, dans un avenir proche, le taux de mortalité d’entreprises à trois ans va exploser et que nous reviendrons à ce passage nécessaire : le Stage Préalable à l’Installation.

Je suis désolé Monsieur le Préfet d’insister sur ce point mais il est pour nous révélateur d’une méconnaissance du milieu dans lequel nous évoluons.

J’aimerais me tromper mais malheureusement l’avenir me donnera raison.

Qu’allons-nous faire de ce bataillon de chefs d’entreprises néophytes qui, faute de connaissances, viendra grossir le rang des demandeurs d’emploi ?

CMA France en a informé le Gouvernement mais cela est resté lettre morte.

Pour finir, la loi PACTE, c’est aussi la protection du statut de conjoint de chef d’entreprise et c’est une bonne chose.

Je ne voulais pas rester sur une mauvaise note car tout n’est jamais mauvais, même dans une loi.

En ce qui concerne la loi Pénicaud, le contraste prévaut entre modification totale du paysage de la formation et, notamment, la mise en place d’une libéralisation du marché de la formation et le volet financier qui met le curseur là où il aurait toujours dû être.

Nous, acteurs de la première heure en matière d’apprentissage, nous apprécions la prise en considération de l’Etat d’un juste prix du coût apprenti.

Nous nous inquiétons simplement, comme j’ai pu vous l’écrire Monsieur le Préfet, de la montée en puissance de l’Education Nationale dans le domaine de l’apprentissage qui pourrait être nourrie par l’opportunité d’un changement avantageux de la prise en charge du coût par apprenti.

Après plusieurs décennies d’indifférence, voire de condescendance pour l’apprentissage «  voie de garage » comme cela se disait; aujourd’hui, comme par miracle, alors que les portes des lycées et des collèges sont fermées aux acteurs de l’apprentissage, qu’il n’y a plus de décrocheurs depuis de nombreuses années et qu’encore cette année, 70 offres d’emploi au niveau départemental et 1 500 au niveau régional ne trouveront pas preneur, l’Education Nationale souhaite devenir, après l’avoir honni, un acteur de l’apprentissage.

Comment voudriez-vous que nous le prenions ?

Nous qui formons 600 des 800 apprentis de notre territoire, nous devrions accepter que le Mammouth, cher à Claude ALLEGRE, nous écrase sans rien dire, en développant pour son compte des sections d’apprentissage sur des diplômes qui existent déjà à l’Ecole des Métiers !!?

Que nous participions à la mixité des publics dans les lycées Lautréamont et Reffye en développant l’apprentissage chez eux !!?

Que nous nous inscrivions dans une logique de campus des métiers propre à l’Education Nationale sur le thème de l’hôtellerie restauration alors que nous n’avons jamais participé à une quelconque réflexion ou même concertation avec ces établissements !!? Au passage, en ayant exclusivement par l’apprentissage, des diplômes de CAP et BP cuisinier et un CAP service en salle !!?

Que d’autres fassent de l’apprentissage, après tout, comme dit l’adage «  il n’y a que les imbéciles qui ne changent pas d’avis» mais dénigrer ce qui existe depuis longtemps et qui marche est intolérable.

Monsieur le Préfet, nous laissons la porte ouverte mais il faut qu’il y ait des règles de bienséance, de fonctionnement et un arbitre pour les cas litigieux sinon cela ne fonctionnera pas et l’apprentissage y perdra à coup sûr.

Au passage, il s’agit aussi des 50 collaborateurs enseignants et administratifs qui travaillent au quotidien pour le développement de l’apprentissage et je m’en voudrais de ne pas les défendre alors que ce sont eux qui font majoritairement l’apprentissage dans les Hautes-Pyrénées depuis 30 ans.

Je m’arrêterai sur le sujet mais, vous l’aurez compris, il convenait d’insister dans des temps où des questions restent sans réponse.

Toujours au chapitre des remerciements, je voulais saluer la présence des présidents des Organisations Professionnelles (CAPEB, CGAD, CNAMS et Fédération du Bâtiment) au côté de leur CMA avec qui nous œuvrons pour que la place de l’Artisanat soit reconnue.

Le libéralisme à outrance, voulu par le Gouvernement actuel, devra nous orienter vers le développement d’un secteur marchand à destination du tout public.

Le nouvel environnement dans lequel notre institution évoluera dans les années à venir sera hyper concurrentiel et nous nous y préparons.

Nous nous consacrons actuellement, comme je vous le disais en introduction, à la mise en place d’un établissement régional unique au 1er janvier 2021, avec des élections Chambre de Métiers et de l’Artisanat fin 2021, alors vous comprendrez aisément le contexte dans lequel nous nous situons.

Erreur de timing peut-être mais, Mesdames et Messieurs, rassurez-vous, nous allons nous adapter.

De nombreux travaux de réflexion sur ces sujets sont en cours au niveau régional.

La stratégie et la méthode animent nos réunions, et je puis vous assurer que nous faisons tout notre possible pour répondre aux enjeux de l’Artisanat de demain tout en gardant la proximité.

Cette révolution nous touche dans tous les domaines, comme je vous l’ai dit, et tout cela, dans un contexte de régionalisation dans un an.

Monsieur le Préfet, soyez convaincu de notre bonne volonté à suivre le cap du changement voulu par l’Etat mais réalisez l’étendue du bouleversement à venir.

Pour autant, soyez convaincus que les 70 collaborateurs et les 24 élus de la Chambre de Métiers et de l’Artisanat des Hautes-Pyrénées sont investis dans la démarche de renouveau de notre établissement consulaire.

En attendant, les travaux ne manquent pas comme vous le constaterez lors de la présentation des rapports des Commissions des Finances, du Développement Economique et Territorial et de la Formation Professionnelle.

Un petit mot également sur « Ambition Pyrénées » dont j’assure la présidence depuis déjà plus de 2 années. Cette association, regroupant notamment tous les acteurs économiques de notre département, apporte déjà des réponses aux problématiques de notre territoire, et Chantal et moi-même, nous nous en félicitons.

La CMA y est, bien entendu, acteur, au même titre que les membres fondateurs dont nous faisons partie.

Gageons que, là aussi, nos travaux en cours seront utiles afin de répondre aux besoins de notre territoire.

Avant de clôturer mon rapport moral et d’activité, je tenais une nouvelle fois à vous remercier de votre présence, à remercier également l’ensemble du personnel de nos deux établissements pour le travail effectué au quotidien au service des artisans, des salariés, des jeunes et des demandeurs d’emploi.

Je vous remercie pour votre écoute.